Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260303-DEL_2026_027-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

Délibération n° DEL_2026_027

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-six, le mardi 3 mars à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Sophie BÉZIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : Mardi 24 février 2026

Présents : 22
Mme Sophie BÉZIER, M. Yvon POUTRIQUET, M. Daniel LEROY, Mme Morgane GOUES, M. Sylvain BRIANT, Mme Lydie DUHIL, M. François-Xavier LEVREL, Mme Christèle ANDRÉ, M. Guy RAVAILLAULT, Mme Aline NEDJAR, M. Christophe PEGEOT, M. Jérôme RIVIERE, Mme Delphine SCHAPMAN, M. Thierry WATTERLOT, Mme Annick JÉGU, Mme Marie-Hélène MERVIN, M. Éric GOASDOUÉ M. Alain BARBÉ, Mme Christine COLAS, M. Samuel MARTINEAU, M. Jacques ERTLÉ, Mme Hélène REUX

Absents représentés : 4
M. Frédéric MABBOUX a donné pouvoir à Mme Morgane GOUES
Mme Marie-Thérèse HUBERSON a donné pouvoir à Mme Christèle ANDRÉ
Mme Isabelle DERRIEN a donné pouvoir à Mme Delphine SCHAPMAN
Mme Stéphanie RENAULT a donné pouvoir à M. Jacques ERTLÉ

Absents non représentés : 3
Mme Patricia MARTINEAU
M. Dominique GUILLOUET
Mme Valérie DELCOURT

Secrétaire de séance :
M. Christophe PÉGEOT

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260303-DEL_2026_027-DE

20- ESPACE JEUNES - SORTIE ETE 2026 – VOTE DES SUPPLEMENTS TARIFAIRES

Rapporteur : Mme Morgane GOUES

Durant l'été 2026, l'Espace Jeunes « L'Atelier » propose une sortie au Puy-du-Fou le vendredi 28 et le samedi 29 août 2026, sur deux jours, avec la Cinéscénie (spectacle du vendredi soir) et une nuitée. Cette sortie est proposée pour 16 jeunes de 13 à 17 ans accompagnés de 2 animateurs.

En plus du prix de journée, un supplément tarifaire est applicable pour les sorties exceptionnelles. Ce supplément permet de financer une part du surcoût de ces activités par rapport à un simple accueil à l'Espace Jeunes ; surcoût lié au transport, à l'hébergement et aux activités proprement dites.

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver les propositions suivantes :

Tranche QF	Nbre de jours	Pleurtuit			Hors Pleurtuit		
		Prix journée	Supplément	TOTAL	Prix journée	Supplément	TOTAL
1 à 573	2	6,14 €	45 €	102,28 €	8,20 €	55 €	126,40
573 à 726	2	8,20 €	45 €	106,40	11,07 €	55 €	132,14
726 à 991	2	9,22 €	45 €	108,44	12,51 €	55 €	135,02
991 à 1301	2	12,85 €	45 €	115,70	17,11 €	55 €	144,22
1301 à 99999	2	14,29 €	45 €	118,58	19,02 €	55 €	148,04

L'inscription est ferme et définitive 15 jours avant la date de la sortie et donnera lieu à la facturation (sauf pour des raisons médicales).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Enfance – Jeunesse – Affaires scolaires » du 9 février 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ADOPTE les suppléments tarifaires exposés ci-dessus dans le cadre de la sortie au Puy-du-Fou durant les vacances d'été 2026.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sophie BÉZIER

Le secrétaire de séance,
Christophe PÉGEOT